

Journée d'étude *en ligne*



18 juin 2021 | 9h30-16h30

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ

Perspectives historiques et contemporaines

Direction scientifique :

Delphine Porcheron, maître de conférences
à l'Université de Strasbourg

organisée par

Centre
de droit privé fondamental | CDPF
Université de Strasbourg

Laboratoire
Droit, religion, entreprise et société | DRES
de l'Université de Strasbourg

et du

partenaire

Faculté
de droit, de sciences politiques et de gestion
Université de Strasbourg

Le travail forcé fait l'objet d'une prohibition en droit international depuis la Convention de Genève de 1930. Son interdiction, d'abord relative, fut renforcée à compter de la Seconde Guerre mondiale par un nombre important de protocoles et conventions protectrices des droits de l'homme. Pour autant, ce phénomène de contrainte, contraire à la dignité humaine, perdure dans toutes les régions du monde. S'il existe différentes formes de travail forcé, celle exercée à des fins économiques est aujourd'hui la plus répandue. C'est à cette forme qu'est consacrée la présente journée d'étude.

Le travail forcé est avant tout une réalité contemporaine. Selon les dernières statistiques publiées par l'OIT en 2016, 25 millions de personnes en sont victimes dans le monde. C'est également un souvenir. Dans le discours colonialiste, la mise au travail contraint, forcé ou obligatoire était justifié par l'intérêt même des populations concernées.

La lutte contre le travail forcé, en tant que pratique d'hier et d'aujourd'hui, nécessite tout d'abord une réflexion sur la notion : quelle signification revêt la notion juridique de travail forcé au XIX^{ème} siècle et aujourd'hui ? Quels en sont les contours au regard des notions voisines de réduction en esclavage et de servitude ? Comment les pratiques de traite et de travail forcé furent-elles dissociées au cours du temps ? Ces distinctions s'avèrent-elles pertinentes et opératives ?

Le phénomène de travail forcé revêtant souvent un caractère transfrontière, notamment au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales, une approche transnationale s'avère également nécessaire. Comment assurer une protection effective des droits des travailleurs, alors que les zones d'ombre du droit, l'éclatement des normes et la dilution des responsabilités sont flagrantes en ce domaine ? Les victimes disposent-elles de recours effectifs et peuvent-elles prétendre à une réparation suffisante ?

Plus largement, se pose la question du respect par la France de ses obligations internationales en matière de lutte contre le travail forcé.

La journée d'étude a pour ambition de mener une réflexion sur ces différentes questions et d'envisager les réponses qu'elles sont susceptibles de recevoir. Elle s'inscrit, par ailleurs, dans le programme de recherche « Interstices de transnationalité et violation des droits humains » mené sous la responsabilité de Juliette Lelieur, Delphine Porcheron et Mélanie Schmitt, dont elle propose une illustration concrète.

09h30 - Ouverture

Jeanne-Marie Tufféry-Andrieu, Doyen de la Faculté de droit et **Vincente Fortier**, Directrice UMR DRES

09h45 - Propos introductifs

Delphine Porcheron, CDPF - délégation UMR DRES

10h00 – Le travail forcé : Perspective historique

Présidence : **Delphine Porcheron**

- *La subsistance de la traite après sa prohibition : le système de la traite illégale*
Estelle Rothweiler, UMR DRES (Strasbourg) et **Patrick Villiers**, ULCO et CRHAEL-HLLI (Orléans)
- *Le travailleur engagé, un travailleur forcé ? Réflexion sur la valeur du consentement de la victime*
Michel Erpelding, Institut Max Planck de droit procédural Luxembourg

Échange et pause

11h30 - Travail forcé : Perspective contemporaine

Présidence : **Juliette Lelieur**

- *La traite et le travail forcé au regard de la jurisprudence de la CEDH*
Peggy Ducoulombier, Institut de recherche Carré de Malberg (Strasbourg)
- *Contours et failles de la notion contemporaine du travail forcé - Approche pénaliste*
Bénédict Lavaud-Legendre, COMPTRASEC (Bordeaux)

Échange et pause déjeuner

- 13h45 - *Le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales*
Etienne Farnoux, UMR DRES (Strasbourg) et **Fabienne Jault-Seseke**, DANTE (Versailles)

Échange

- *Le travail forcé dans la mondialisation : les normes sociales internationales*
Mélanie Schmitt, UMR DRES (Strasbourg)

Échange

- *Quelle réparation pour les victimes de travail forcé ?*
Bénédict Girard, CDPF (Strasbourg)

Échange et fin de la journée d'étude

Contact :
fru6703-contact@unistra.fr

Inscription en ligne :
<http://europa.unistra.fr>



Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats